



CYCLE D'ORIENTATION DE LA VEVEYSE

Chemin des Crêts 9
1618 Châtel-St-Denis
021 948 81 21
secr.co.veveyse@edufr.ch
www.cov.ch

Comité d'école du 27 mars 2024

Message n°13 des groupes de travail bâtiments et finances au comité d'école de l'ASSCOV

Objet : Crédit d'investissement pour les prestations complémentaires des mandataires jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête pour l'assainissement et l'agrandissement du bâtiment Bêta / Univers@lle sur la parcelle RF 443 – Approbation

Les groupes de travail (ci-après : GT) bâtiments et finances de l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ci-après : ASSCOV) ont l'honneur de soumettre pour approbation, le Message n°13 au comité d'école de l'ASSCOV, concernant le crédit d'investissement pour les prestations complémentaires des mandataires jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête pour l'assainissement et l'agrandissement du bâtiment Bêta / Univers@lle, sur la parcelle RF 443.

Contexte général

Un projet d'assainissement du bâtiment Bêta / Univers@lle (année de construction :2000) et un besoin en locaux supplémentaires sont étudiés depuis 2 à 3 ans.

Nous profiterons de cet assainissement pour remplacer :

- L'éclairage par des LED ;
- Les fenêtres pour une meilleure efficacité énergétique ;
- Le mobilier des 2 cuisines de l'économie familiale ;
- Les systèmes de ventilations et techniques.

Et de créer avec l'agrandissement :

- Une 4^{ème} cuisine pour faire face aux besoins scolaires et déplacer la 3^{ème} cuisine (qui se trouve dans le bâtiment Delta) afin d'avoir toutes les cuisines au même endroit ;
- Un économat commun pour stocker les denrées afin de permettre des livraisons en plus grande quantité ;
- Une nouvelle salle ACM
- Une nouvelle salle de travail et une cafétéria des enseignant·es adaptées aux besoins scolaires ;
- Quatre salles de classe et 1 salle polyvalente supplémentaires ;
- 4 bureaux pour l'enseignement spécialisé, 1 pour les médiateurs et 1 pour travailleur social.

Pour la salle de spectacles Univers@lle, des travaux sont également à prévoir :

- Déplacement des locaux de services ;
- Création d'un local supplémentaire de stockage (décor, matériel, etc.) ;
- Assainissement énergétique.

En 2023, nous avons mené une étude avec le bureau Page architectes pour développer ce projet. Les résultats ont été présentés lors de plusieurs assemblées des délégués, dont la dernière en date du 22 novembre 2023.

Cet assainissement et agrandissement du bâtiment Bêta / Univers@lle sera une première étape.

Une fois que le futur centre sportif avec plusieurs bassins de piscine et une halle de sport triple sont construits, nous devons vraisemblablement ériger un nouveau bâtiment scolaire, administratif et technique en lieu et place de la piscine communale de Châtel-St-Denis et de notre salle de gymnastique.

En effet, malgré l'assainissement et l'agrandissement du bâtiment Bêta / Univers@lle, nous serons toujours en manque de locaux administratifs et particulièrement techniques. Nos agents d'exploitation sont installés dans une gaine technique sans fenêtre, sans WC ni vestiaires, par exemple.

C'est la nouvelle étude démographique que nous envisageons de lancer vers la fin de l'année 2025 qui déterminera ces besoins futurs.

Objectifs du crédit d'investissement

L'Assemblée des délégués de l'ASSCOV, en approuvant la teneur du Message no 8, le 24 novembre 2022, a confirmé sa volonté d'étudier la possibilité d'assainir et d'agrandir ce bâtiment Bêta / Univers@lle, ce qui permettra de créer des locaux supplémentaires et faire face au flux démographique pour quelques années.

Ce crédit d'investissement pour les opérations complémentaires des mandataires jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête déterminera le montant des travaux à prévoir.

Le crédit d'investissement

Le coût total estimé se monte à CHF 720'000.00 TTC, répartis selon les différents mandataires ci-après.

• Honoraires et frais Architecte :	CHF 512'064.00
• Honoraires et frais Ingénieur civil :	CHF 52'901.00
• Honoraires et frais Ingénieur CVS :	CHF 53'828.00
• Honoraires et frais Physique du bâtiment :	CHF 5'344.00
• Honoraires et frais Ingénieur E :	CHF 25'497.00
• Honoraires et frais Ingénieur sécurité :	CHF 8'907.00
• Honoraires et frais Géomètre (yc. gabarits) :	CHF 15'000.00
• Honoraires et frais Hydrologue/géologue (si nécessaire) :	CHF 10'000.00
• Honoraires et frais Diagnostic matériaux polluants :	CHF 15'000.00
• Divers et imprévus pour arrondi :	CHF 21'459.00

Plan de financement

Coût total estimé à la charge de l'ASSCOV

CHF 720'000.00

A la charge du budget d'investissement 2024.

Charges annuelles d'amortissement planifiés dès 2025

Amortissement sur la durée de l'objet, pour autant que les travaux soient entrepris (33,3 ans) = 3% de CHF 720'000.00

CHF 21'600.00

Charges annuelles d'intérêt

Intérêts passifs estimés de 2% de CHF 720'000.00

CHF 14'400.00

Synthèse

Les GT bâtiments et finances sollicitent l'approbation du comité d'école de l'ASSCOV dans l'objectif de pouvoir démarrer rapidement les travaux d'assainissement et d'agrandissement du bâtiment Bêta/Univers@lle

Conclusion

Au vu de ce qui précède, les GT bâtiments et finances sollicitent votre autorisation pour engager le montant de CHF 720'000.00 destiné aux prestations complémentaires des mandataires jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête pour l'assainissement et l'agrandissement du bâtiment Bêta / Univers@lle sur la parcelle RF 443.

Le Président du GT Finances



Frédéric Deillon

Le Président de la
commission de bâtisse



Stéphane Pauli

L'Administrateur



Eric Berthoud

Annexe : Projet d'arrêté pour l'Assemblée des délégués
 Plans indicatifs sur l'assainissement et agrandissement du bâtiment Bêta



CYCLE D'ORIENTATION DE LA VEVEYSE

Chemin des Crêts 9
1618 Châtel-St-Denis
021 948 81 21
secr.co.veveyse@edufr.ch
www.cov.ch

Assemblée des délégués du 24 avril 2024

L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'ASSCOV

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELC, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFC, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFC, RSF 140.61);
- le règlement des finances du 3 novembre 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1);
- le message n°13 du comité d'école de l'ASSCOV du 27 mars 2024;
- le rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

L'ASSCOV est autorisée à engager un montant de CHF 720'000.00 destiné pour les prestations complémentaires des mandataires jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête pour l'assainissement et l'agrandissement du bâtiment Bêta / Univers@lle, sur la parcelle RF 443.

Article 2

Cette étude contribue à pouvoir déterminer le montant des travaux qu'il faudra engager afin d'assainir et agrandir le bâtiment Bêta / Univers@lle. Elle sera amortie en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 33.3 ans, à 3%, à partir de 2025.

Article 3

La présente décision est soumise à référendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi approuvé par l'assemblée des délégués de l'ASSCOV, le 24 avril 2024.

AU NOM DE L'ASSCOV

Le Président de l'assemblée

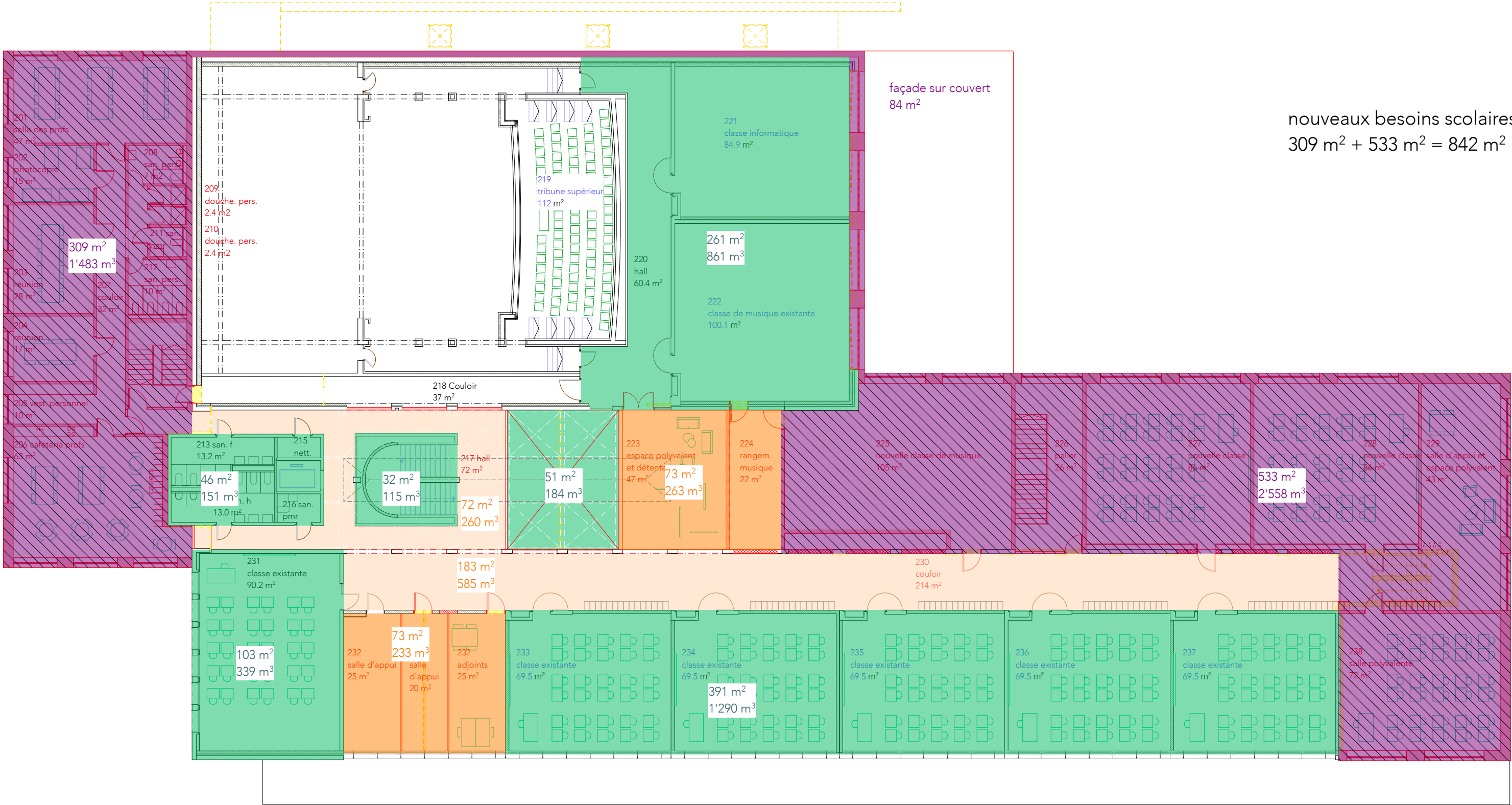
L'Administrateur

François Genoud, Préfet

Eric Berthoud

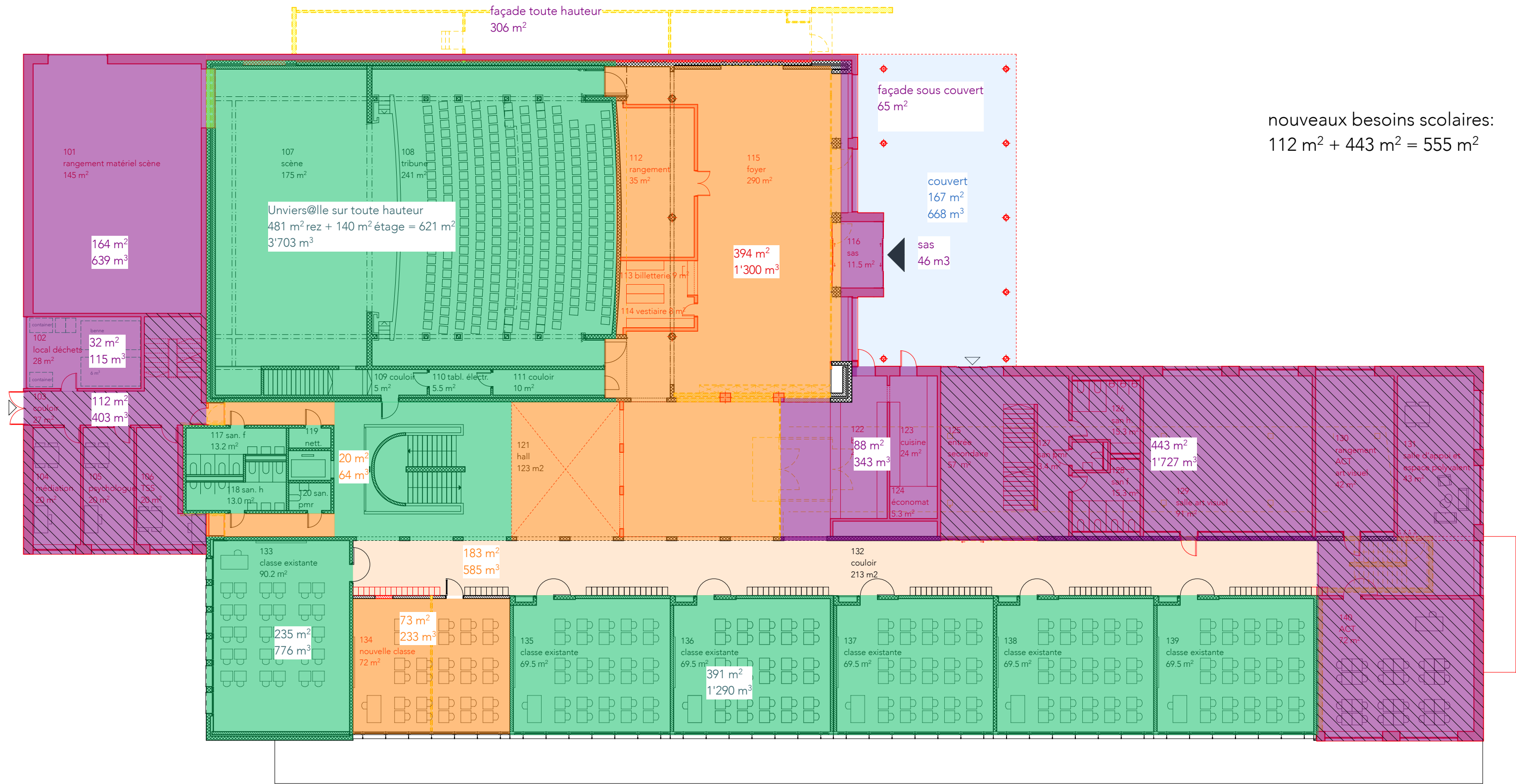


- Nouveau
- Nouveaux besoins scolaires
- Intervention moyenne
- Intervention légère
- existant





- Nouveau
- Nouveaux besoins scolaires
- Intervention moyenne
- Intervention légère
- existant



existant 

